

18 nov 2008 -18:28

L'ordonnance du Tribunal de Commerce confirme les choix stratégiques du gouvernement

Communiqué de presse

Bruxelles, 18 novembre 2008

L'ordonnance du Tribunal de Commerce confirme les choix stratégiques du gouvernement

Le gouvernement belge prend connaissance de l'ordonnance rendue en référé par le Tribunal de commerce dans le litige opposant certains actionnaires et Fortis-Holding.

Communiqué de presse

Bruxelles, 18 novembre 2008

L'ordonnance du Tribunal de Commerce confirme les choix stratégiques du gouvernement

Le gouvernement belge prend connaissance de l'ordonnance rendue en référé par le Tribunal de commerce dans le litige opposant certains actionnaires et Fortis-Holding.

Dans l'attente d'une analyse approfondie réalisée par ses conseils, le gouvernement constate aujourd'hui que ses estimations et décisions, souvent prises dans des délais extrêmement courts, se sont avérées être les seules possibles et réalistes.

L'ordonnance en référé de la présidente du Tribunal de commerce conforte le choix stratégique du gouvernement d'intégrer Fortis Banque Belgique dans une grande banque européenne, dans l'intérêt général, dans l'intérêt des épargnants, des clients et du personnel ainsi que dans l'intérêt de l'économie belge.

Cette ordonnance offre encore davantage de sécurité juridique à l'élaboration d'un avenir stable et nouveau pour Fortis Banque Belgique et à la poursuite de la politique gouvernementale balisée en matière d'approche et de gestion de la crise financière.

Pour plus d'informations :

Peter Poulussen - Porte-Parole du Premier ministre

T. : 02 501 02 06 - Mobile : 0475 95 11 68

E-mail : peter.poulussen@premier.fed.be

Jérôme Hardy - porte-parole adjoint du Premier ministre

T. : 02 501 02 36 - Mobile : 0497 54 02 51

E-mail : jerome.hardy@premier.fed.be

David Maréchal - porte-parole ministre des Finances
T.: 02 233 87.17 - Mobile : 0478 42 19 15

16 rue de la Loi
B-1000 Bruxelles

www.premier.be
www.minfin.fgov.be